

Plan Particulier de Mise en Sûreté

face aux risques majeurs

Commune de : CONDOM

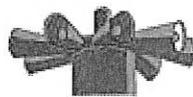
Établissement : Collège Saint Exupéry

RNE : 0320010m

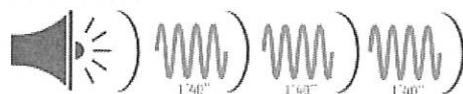
Plan Particulier de Mise en Sûreté

EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR NECESSITANT LA MIS EN SURETE

**A LA DIFFUSION DU SIGNAL
SONORE D'ALERTE PPMS**



DÉBUT D'ALERTE



NE RESTER PAS SEUL OU ISOLE PLACEZ VOUS SOUS L'AUTORITE D'UN ADULTE

A RETENIR

RESTEZ OU REGAGNEZ UN BATIMENT EN DUR



**NE QUITTEZ PAS L'ETABLISSEMENT
VOUS METTRIEZ VOTRE VIE EN DANGER**



**N'INCITEZ PERSONNE A VENIR VOUS CHERCHER
VOUS METTRIEZ SA VIE EN DANGER ET ELLE GENERAIT LES DEPLACEMENTS DES
SERVICES DES SECOURS**

**NE TELEPHONEZ PAS
LAISSEZ LIBRE LE RESEAU
POUR LES SERVICES DE SECOURS**

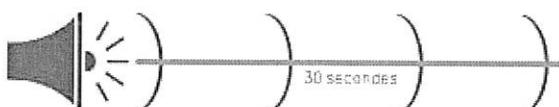


SUIVEZ LES CONSIGNES

**PATIENTEZ DANS LE CALME ET LA DISCIPLINE
AFIN D'EVITER UNE FORTE CONSOMMATION DE DIOXYGENE (O2) ET UNE MONTEE
DE TEMPERATURE DESAGREABLE**

**ATTENDEZ LE SIGNAL DE FIN D'ALERTE ET L'AUTORISATION
D'EVACUER.**

FIN D'ALERTE



Objectif du PPMS

Être prêt face à une situation de crise liée à la survenue **d'un accident majeur** :

- A assurer la sécurité des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours extérieurs.
- A appliquer les directives des autorités.

Le PPMS est pour le chef d'établissement un outil d'aide à la gestion d'un évènement de sécurité civile, un aide mémoire permettant de savoir " qui va faire quoi et comment ?" au sein de l'établissement face à une situation d'exception dont la gestion n'a rien à voir avec celle des " accidents de la vie quotidienne "

Quand déclencher le PPMS ?

Le chef d'établissement met en œuvre son PPMS

- **Dès l'audition du SNA** (signal national d'alerte diffusé par sirène)
- **Ou sur demande des autorités** (mairie, police, sapeur pompiers...) par :
 - Appel téléphonique
 - Message vocal diffusé par véhicule sono
 - Messenger
- **Ou s'il est témoin d'un évènement pouvant avoir une incidence majeure pour l'établissement, ses élèves et ses personnels** (exemple camion TMD accidenté près de l'établissement).

La décision de levée du PPMS est prise par le Chef d'établissement sur avis des autorités (fin d'alerte)

Modalités d'activation

Le PPMS peut s'activer en 2 modes :

- **La mise à l'abri (MAA) dans un bâtiment en dur** qui peut être
 - Une **mise à l'abri simple** – sans confinement (tempête par exemple) ;
 - Une **mise à l'abri améliorée** – avec « **confinement** » (nuage toxique ou radioactif ...).
- L'évacuation qui peut-être
 - **primaire** – « **dans l'urgence** » - vers des points de rassemblement externes (incendie, alerte à la bombe, mouvements de terrain, inondation brutale ...)
 - **secondaire** – « **planifiée** » par les autorités : les modalités en sont définies le jour de l'évènement par le Chef d'établissement en liaison avec les services de secours (bâtiment par bâtiment, étage par étage, 2 classes par 2 classes ...)
 -

Les mesures de MAA puis d'évacuation peuvent être décidées l'une après l'autre par les autorités

Références

- **Circulaire n° 90-269 du 09/10/1990 (BO n° 42 du 15/11/90)** relative au SNA et **plaquette d'accompagnement** (4 pages) ;
- **Circulaire n° 2015-205 du 25/11/2015** relative au Plan Particulier de Mise en Sureté face aux risques majeurs (et **BO hors série n° 3 du 30/05/2002**) ;
- **Plaquettes de l'ONS : « Les établissements d'enseignement face à l'accident majeur »** - mise à jour 2008 (6 pages) et les « **exercices de simulation PPMS** « 2008 (4 pages) ;
- **Guide ORSEC – Tome G1 – décembre 2006 (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile)** : les établissements scolaires font partie des **installations abritant des vulnérabilités** et devant donc disposer d'un **plan pour s'auto-organiser** en cas d'évènements majeurs les affectant ;
- **Code de l'Éducation : Art.L.312-13-1 .**

« Tout élève bénéficie, dans le cadre de sa scolarité obligatoire, d'une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours ainsi que d'un apprentissage des gestes élémentaires de premiers secours. [...] » .

ANNUAIRE DE CRISE¹

ÉCOLE OU ÉTABLISSEMENT ... Collège ... Saint ... Exupéry ...

LIGNE DIRECTE : 05.62.28.04.31 (à communiquer aux autorités et aux secours)

ADRESSE : 1 avenue Pierre de Coubertin
32 100 CONDON

ACCES DES SECOURS : chemin de Bellefille (entrée des
personnels)

CAUSES POSSIBLES DE SURACCIDENT² :

SERVICES	CONTACTS	N° DE TELEPHONE
Éducation nationale		
Rectorat	M. de Baichis (DARN)	05.36.25.83.02
Direction académique	IA DASEN	05.67.76.51.38
IEN (1 ^{er} degré)		
Chef d'établissement		
Préfecture		
Sécurité civile	05.62.61.44.00	
Mairie		
Service éducation	05.62.28.24.88	
Service environnement		
Secours		
Pompiers	18 ou 112	
SAMU	15 ou 112	

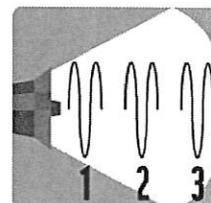
¹ À disposition du chef d'établissement ou du directeur d'école, certains numéros devant rester confidentiels.

² Il est utile de noter les équipements de l'établissement qui pourraient entraîner des accidents supplémentaires (transformateurs, canalisation gaz, bouteilles de gaz, stockage de produits dangereux, fuel...).

INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

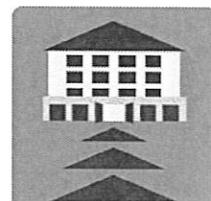
En cas d'alerte

Signal émis par des sirènes :
3 cycles d'alerte (son montant et descendant)
Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes,
Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.

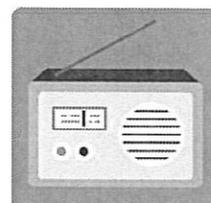


Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.

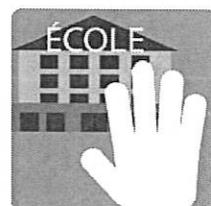
Écoutez la radio.
Respectez les consignes des autorités.



FRÉQUENCE France Bleu : 96.7.....Mhz
FRÉQUENCE France Info : 105.3.....Mhz
FRÉQUENCE France Inter : 96.8.....Mhz
(à compléter)
FRÉQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :
France bleu gascoigne 96.7.....Mhz
(à compléter)



N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.



Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

COLLEGES-LYCÉES

REPARTITION DES MISSIONS DES PERSONNELS

FRÉQUENCE France Bleu : 96.7Mhz
 FRÉQUENCE France Info : 105.3Mhz
 FRÉQUENCE France Inter : 96.8Mhz
 (à compléter)
 FRÉQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :
Mhz
 (à compléter)

CHEF D'ÉTABLISSEMENT ou son représentant	
<ul style="list-style-type: none"> • Activer le plan particulier de mise en sûreté • S'assurer de la mise en place des différents postes • Établir une liaison avec les autorités et transmettre aux personnels les directives des autorités • Réceptionner, noter et communiquer toute information sur la situation et son évolution 	<p><input type="checkbox"/> <u>05 62 28 04 31</u></p> <p>Numéro de téléphone auquel cette personne peut être appelée par les autorités et les secours :</p> <p>Tél. fixe :</p> <p>(si possible différent du numéro du standard)</p> <p>Mobile (éventuellement) :</p>
PERSONNES RESSOURCES	
(personnel de direction, personnel enseignant, personnel d'éducation, personnel administratif, personnel technique, personnel de santé, personnel de surveillance, auxiliaires, assistants...)	
• Veiller au bon déroulement des opérations de regroupement	<input type="checkbox"/> <u>gestionnaire</u>
• Établir et maintenir les liaisons internes	<input type="checkbox"/> <u>gestionnaire</u>
• Assurer l'encadrement des élèves et les opérations de regroupement	<input type="checkbox"/> <u>coordonateur de zones</u>
• Établir la liste des absents	<input type="checkbox"/> <u>coordonateur de zones</u>
• Signaler les blessés ou personnes isolées	<input type="checkbox"/> <u>coordonateur de zones</u>
• Gérer l'attente	<input type="checkbox"/>
• Assurer la logistique interne	<input type="checkbox"/> <u>gestionnaire</u>

PPMS

<ul style="list-style-type: none"> Couper les circuits (gaz, ventilation, chauffage, selon le cas, électricité) 	<input type="checkbox"/> ACNO
<ul style="list-style-type: none"> Contrôler les accès de l'établissement 	<input type="checkbox"/> ACNO

Établir la liaison avec les secours

<ul style="list-style-type: none"> Informer les secours de l'évolution de la situation : effectifs, lieux de confinement ou de regroupement externe, blessés éventuels 	<input type="checkbox"/> chef d'établissement
<ul style="list-style-type: none"> Accueillir et accompagner les secours lors de leur arrivée sur les lieux (informations sur les personnes blessées ou isolées et celles mises en sûreté) 	<input type="checkbox"/> ACNO
<ul style="list-style-type: none"> Leur remettre les plans de l'établissement avec localisation des coupures et locaux spécifiques (électriques, stockages particuliers)... 	<input type="checkbox"/> chef d'établissement

Assurer la liaison avec les familles

<p>En cas d'appel des familles,</p> <ul style="list-style-type: none"> Rappeler de ne pas venir chercher les enfants, d'éviter de téléphoner, d'être prudent avec les informations qui n'émanent pas des autorités Rassurer et informer suivant les consignes du chef d'établissement 	<input type="checkbox"/> chef d'établissement
---	---

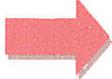
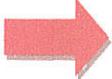
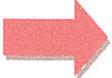
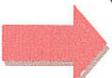
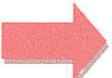
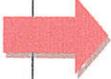
Relation avec la presse

<ul style="list-style-type: none"> Suivre les consignes du chef d'établissement 	<input type="checkbox"/> chef d'établissement
--	---

ALERTE PENDANT LES HEURES DE COURS

REPARTITION ELEVES / PERSONNELS

PAR ZONES DE CONFINEMENT

Au moment de l'alerte, si je suis dans le...		Je me déplace vers la zone de confinement :	
Bât. Pédagogique Coordonateurs: CPE RDC Princ.adj. 1 ^{er} étage	Salles 2ème étage		bât. Pédagogique RDC: couloirs, salles 5, 6, 7, 8
	Salles 1er étage		bât. Pédagogique 1er étage: Couloirs, salles 108, 109
	Salles du RDC		bât. Pédagogique RDC: couloirs, salles 5, 6, 7, 8
Bât. Socio-culturel Coordonateur: Enseignante doc.	Salles 1 ^{er} étage		Bât. Socio-culturel 1 ^{er} étage : couloirs, salles 305, 306
	Salles de réunion		
	CDI		
	Vie scolaire		
	Infirmierie		
	Salle des professeurs		
	Bureau MDPH		
Bât. Restauration Coordonateur: Chef cuisinier	Salle à manger		6 ^{ème} / 3 ^{ème} bât pédagogique RDC 4 ^{ème} bât pédagogique 1 ^{er} étage 5 ^{ème} bât socio-culturel 1 ^{er} étage
	Autres locaux du bâtiment		Salle des comensaux
Bât. administratif			Salle de réunion
Cour de récréation			6 ^{ème} / 3 ^{ème} bât pédagogique RDC 4 ^{ème} bât pédagogique 1 ^{er} étage 5 ^{ème} bât socio-culturel 1 ^{er} étage

ALERTE PENDANT LES TEMPS DE RECREATIONS**REPARTITION ELEVES / PERSONNELS****PAR ZONES DE CONFINEMENT**

5 ZONES	ELEVES	PERSONNELS	COORDONATEUR DE ZONES
bât pédagogique RDC : couloirs, salles 5, 6, 7, 8	6 ^{ème} 3 ^{ème}	Enseignants français, EPS, arts plastiques, langues vivantes 1 agent infirmière	CPE
bât pédagogique 1 ^{er} étage : couloirs, salles 108, 109	4 ^{ème}	Enseignants sciences, maths, hist-géo 1 agent	Principal(e) adjoint(e)
bât socio-culturel 1 ^{er} étage : couloirs, salles 305, 306	5 ^{ème}	Enseignants technologie, éd° musicale, documentation AED 1 agent GRETA Personnels MDPH	Enseignant documentaliste
Bât restauration : Salle des comensaux		Agents restauration	Chef cuisinier
Bât administratif : Salle verte Bureaux secrétariat et principal adjoint		Secrétaire direction et gestion AED poste vie scolaire Agent d'accueil ACMO Assistant social Psychologue EN	Gestionnaire

MISSIONS**CELLULE DE CRISE**

PERSONNES RESSOURCES	MISSIONS
Directeur de crise : Chef d'établissement	<ul style="list-style-type: none"> - active le PPMS et mise en place de la cellule de crise - s'assure de la mise en place des différents postes - établit une liaison avec les autorités et transmet aux personnels les directives des autorités - réceptionne, note et communique toute information sur la situation et son évolution - assure la liaison avec les familles
Chef cellule de crise : Gestionnaire	<ul style="list-style-type: none"> - Met à disposition la malle - S'assure de la mise en fonction des différents postes - Etablit et maintient les communications internes - Pilote l'encadrement des élèves et les opérations de regroupement - Signale au directeur de crise les personnes isolées et les blessés
Secrétaire de direction	<ul style="list-style-type: none"> - Réceptionne, note et communique toute information sur la situation et son évolution - Tient la main courante des événements
AED vie scolaire AED étude	<ul style="list-style-type: none"> - Etablit la liste des absents sous la responsabilité du chef de la cellule - Etablit la liaison avec les familles suivant les consignes du directeur
Agent d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> - Fait entrer toutes les personnes à proximité du bâtiment - Regroupe tous les occupants dans la zone de confinement - Verrouille les portes d'accès à l'extérieur - Ferme toutes les fenêtres - Coupe la VMC et calfeutre les aérations - Calfeutre les portes donnant sur l'extérieur et les fenêtres de la zone - Gère les communications téléphoniques - Contrôle les accès à l'établissement - Autorise l'accès des personnes extérieures demandant une protection au bâtiment administratif
ACMO	<ul style="list-style-type: none"> - Gère les coupures d'énergie en liaison avec les responsables des bâtiments - Rend l'établissement accessible au secours en ouvrant le portail principal - Accueille et accompagne les secours lors de leur arrivée - Informe les secours de l'évolution suivant les consignes du directeur - Remet les plans avec localisation des coupures et locaux spécifiques.

LOCALISATION MALLE DE 1^{ère} URGENCE

Bât. Administratif

salle des archives

MISSIONS

ZONES DE CONFINEMENT

PERSONNES RESSOURCES	MISSIONS
Coordonateur de zones	<ul style="list-style-type: none"> - Fais entrer toutes les personnes à proximité du bâtiment - Regroupe tous les occupants dans la zone de confinement - Mette à disposition la malle - Ferme les portes coupe-feux (appui bouton derrière porte) - Vérifie la fermeture des lieux inoccupés - Veille au bon déroulement des opérations - S'assure que tout le monde est en sécurité dans le bâtiment - Assure la logistique interne et les communications avec la cellule de crise (absences des élèves, signalement des blessés)
Agents polyvalents	<ul style="list-style-type: none"> - Font entrer toutes les personnes à proximité du bâtiment - Verrouillent les portes d'accès à l'extérieur - Coupent les circuits gaz, clim, VMC, chauffage (en fonction de l'alerte) en liaison avec l'ACMO - Ferment toutes les fenêtres - Calfeutrent les portes donnant sur l'extérieur, les grilles de désenfumage de la zone
Enseignants, AED	<ul style="list-style-type: none"> - Regroupe tous les occupants dans la zone de confinement - Ferment les fenêtres - Font l'appel et le remettent au coordonateur de zone - Calfeutrent les fenêtres - Expliquent la situation aux élèves - Mettent en place des activités pour faire patienter les élèves

LOCALISATION MALLE DE 1^{ère} URGENCE

Bât. Pédagogique RDC	armoire électrique
Bât. Pédagogique 1 ^{er} étage	armoire électrique
Bât. Socio-culturel 1 ^{er} étage	salle 305
Bât. Restauration	salle des comensaux

MISSIONS DU COORDONATEUR DE ZONES

Dès le signal d'alerte PPMS vous devez :

- Faire entrer **toutes** les personnes qui se trouvent à **proximité** du bâtiment
- Regrouper tous les occupants dans la zone de confinement
- Mettre à disposition la malle (consignes, fiches d'appel...)
- Vérifier la fermeture des lieux inoccupés
- Fermer les portes coupe-feux
- Veiller au bon déroulement des opérations (fiches missions personnels)
- S'assurer que tout le monde est en sécurité dans le bâtiment
- Assurer la logistique interne et les communications avec la cellule de crise (absences des élèves, nom des blessés...)

Coordonateurs de zones :

Bât pédagogique RDC : CPE

Bât. Pédagogique 1^{er} étage : principal(e) adjoint(e)

Bât. Socio-culturel 1er étage : enseignante documentaliste

Bât. Restauration : chef cuisinier

Bât. Administration : gestionnaire

Au signal de fin d'alerte vous devez :

- Faire ouvrir les portes et les fenêtres de la zone et des salles pour aérer (10 à 15 min)
- Assurer la ventilation sur l'ensemble de l'itinéraire d'évacuation en ouvrant portes et fenêtres (se protéger avec des linges humides)
- Faire évacuer les élèves
- Regrouper les élèves à l'extérieur sous la surveillance des adultes et procéder à un nouvel appel

ROLE DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT

Dès le signal d'alerte PPMS vous devez :

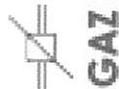
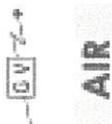
- Faire entrer **tous** les élèves qui se trouvent à **proximité** de la zone de confinement
- Fermer les portes et fenêtres
- Suivre les consignes du coordonateur de la zone
- Faire un appel **rigoureux et rapide** des **élèves présents** dans la zone (liste des classes situées dans la malle)
- Faire un signalement des blessés et malades
- Transmettre le nom des élèves absents et le les fiches signalement blessés **le plus rapidement possible** au coordonateur de la zone
- **Confiner** la salle : calfeutrer les fenêtres, les portes
- **Expliquer** la situation aux élèves et les faire patienter dans le calme

Au signal de fin d'alerte vous devez :

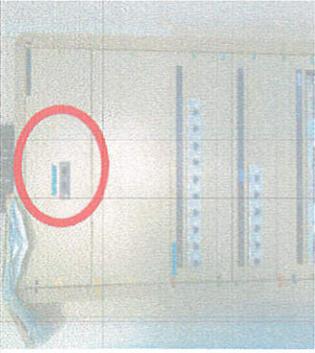
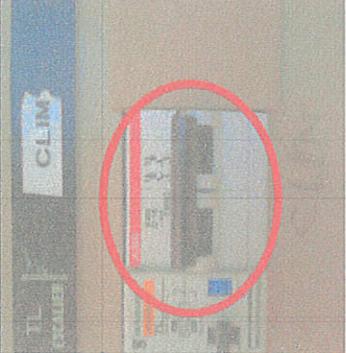
- Ouvrir les portes et les fenêtres de la zone et des salles pour aérer
- Enlever le scotch de confinement
- **Attendre l'autorisation du coordonateur de la zone** pour évacuer les élèves.

Merci à tous de respecter ces consignes

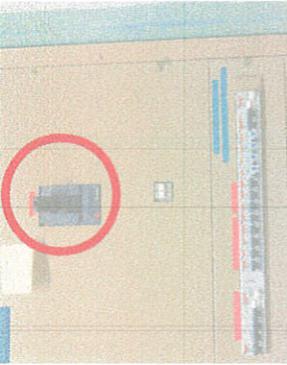
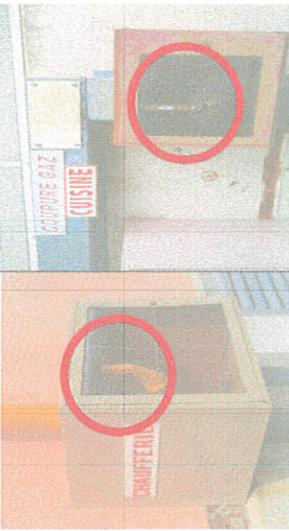
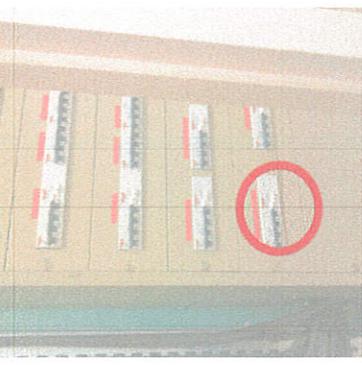
COUPURE DES FLUIDES – BATIMENT PEDAGOGIQUE

 <p>ÉLECTRICITÉ</p>	<p>Armoire électrique RDC (sur le palier à côté de l'accès escalier coté préau). Armoire électrique 1^{er} étage (sur le palier à côté salle 101) Possibilité d'ouvrir avec une clé</p>	<p>Disjoncteur principal général</p>	
 <p>GAZ</p>			
 <p>AIR</p>	<p>1^{er} étage dans l'armoire électrique (sur le palier à côté de l'accès escalier coté préau). La clé se trouve à la loge.</p>	<p>Disjoncteur VMC</p>	

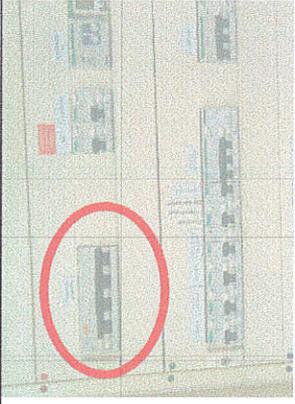
COUPURE DES FLUIDES – BATIMENT SOCIO-CULTUREL

 <p>ÉLEC-TRICITÉ</p>	<p>Armoire électrique 1^{er} étage (sur le palier à coté de la salle 301). Possibilité d'ouvrir avec une clé</p>	<p>Disjoncteur principal général</p>	
 <p>GAZ</p>			
 <p>AIR</p>	<p>Climatisation 1^{er} étage dans l'armoire électrique</p>	<p>Disjoncteur clim</p>	

COUPURE DES FLUIDES – BÂTIMENT RESTAURATION

 <p>ÉLEC- TRICITÉ</p>	<p>Armoire électrique couloir chambre froide</p>	<p>Disjoncteur principal général</p>	
 <p>GAZ</p>	<p>Vannes extérieures coté livraison</p>	<p>Baisser les manettes (1 pour les cuisines, 1 pour la chaufferie)</p>	
 <p>AIR</p>	<p>Armoire électrique couloir chambre froide</p>	<p>Disjoncteur</p>	

COUPURE DES FLUIDES – BATIMENT ADMINISTRATIF

 ÉLEC- TRICITÉ	Armoire électrique accueil	Disjoncteur principal	
 GAZ			
 AIR			

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES SELON LES TYPES DE RISQUES

Respectez les consignes diffusées par France Bleu, France Info, France Inter ou la radio locale conventionnée par le préfet.

INONDATION

► **Si les délais sont suffisants :**

- évacuation préventive possible effectuée par les autorités.

► **Si les délais sont insuffisants :**

- rejoignez les zones prévues en hauteur (étages, collines, points hauts...) ;
- n'allez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée.

► **Dans tous les cas :**

- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité ;
- ne prenez pas l'ascenseur ;
- fermez portes, fenêtres, aérations...
- mettez en hauteur le matériel fragile.

FEU DE FORET

- Prévenez les services de secours.
- Ne vous approchez pas de la zone d'incendie, ni à pied, ni en voiture.
- Éloignez-vous dans la direction opposée à la propagation de l'incendie, vers une zone externe prévue dans votre plan particulier de mise en sûreté.

► **Si le feu menace les bâtiments :**

- ouvrez les portails, libérez les accès aux bâtiments ;
- confinez-vous : fermez volets et fenêtres et bouchez soigneusement les fentes des fenêtres et bouches d'aération ;
- évitez de provoquer des courants d'air.

TEMPÊTE

► **Si les délais sont suffisants :**

- évacuation préventive possible.

► **Si les délais sont insuffisants :**

- rejoignez des bâtiments en dur ;
- éloignez-vous des façades sous le vent et des vitres ;
- fermez portes et volets ;
- surveillez ou renforcez, si possible, la solidité des éléments de construction ;
- renforcez la solidité des baies vitrées en utilisant du ruban adhésif ;
- enlevez et rentrez tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises,...) ;
- limitez les déplacements.

PPMS

CYCLONE

▶ Avant :

- fermez et attachez les volets ;
- renforcez-les, si nécessaire, en clouant des planches ;
- consolidez les vitres avec une planche de contreplaqué fixée à l'extérieur ou à défaut en collant du ruban adhésif en étoile.

▶ Pendant :

- abritez-vous dans un bâtiment solide ;
- ne sortez pas ;
- tenez-vous loin des vitres ;
- attendez la fin de l'alerte avant de sortir.

SEISME

▶ Pendant les secousses, restez où vous êtes :

- **à l'intérieur** : mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres ;
- **à l'extérieur** : ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer, éloignez-vous des bâtiments.

▶ Après les secousses :

- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité ;
- ne prenez pas les ascenseurs ;
- évacuez vers les zones extérieures prévues dans votre plan de mise en sûreté ;
- n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

GLISSEMENT DE TERRAIN

▶ Si les délais sont suffisants :

- évacuation possible effectuée par les autorités.

▶ Pendant :

- **à l'intérieur**, abritez-vous sous un meuble solide, éloignez-vous des fenêtres ;
- **à l'extérieur**, essayez d'entrer dans le bâtiment en dur le plus proche, sinon fuyez latéralement.

▶ Après :

- évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ;
- éloignez-vous de la zone dangereuse ;
- rejoignez le lieu de regroupement prévu dans votre plan particulier de mise en sûreté ;
- n'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

PPMS

AVALANCHE

► Avant :

- signalez votre itinéraire précis auprès des professionnels de la montagne ou à l'entourage proche ;
- ne sortez jamais seul en ski de randonnée ;
- ne sortez pas des pistes de ski autorisées, balisées et ouvertes ;
- respectez toutes les signalisations (panneaux et balises) et ne stationnez pas dans les « couloirs d'avalanche ».

► Au déclenchement :

- fuyez latéralement, si vous êtes à ski pour sortir du couloir d'avalanche.

► Pendant :

- faites de grands mouvements de natation pour rester en surface ;
- essayez de former une poche d'air ;
- ne criez pas afin d'économiser vos forces.

ÉRUPTION VOLCANIQUE

- En cas d'émission de cendres ou de gaz, protégez-vous le nez et la bouche à travers un linge, humide de préférence.
- N'évacuez que sur l'ordre des autorités.

ACCIDENT INDUSTRIEL RESULTANT D'UN TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)

► Nuage toxique :

- regroupez tout le monde à l'abri dans les locaux de confinement prévus dans votre plan particulier de mise en sûreté ;
- fermez portes et fenêtres et calfeutrez les ouvertures (aérations...) ;
- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité si nécessaire ;
- évitez toute flamme ou étincelle en raison du risque éventuel d'explosion ;
- en extérieur : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent et rejoindre le bâtiment le plus proche.

► Explosion :

- évacuez dans le calme tout le monde vers les lieux de mise en sûreté externes en évitant les zones fortement endommagées (chutes d'objets, de pylônes...) ;
- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité.

► **Explosion suivie d'un nuage toxique :**

- regroupez tout le monde à l'abri dans les zones de confinement ; ces lieux doivent être éloignés des baies vitrées et fenêtres endommagées ;
- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité.

► **Dans tous les cas :**

évacuation possible effectuée par les autorités.

RUPTURE DE BARRAGE

► **L'alerte** est donnée par un signal spécifique de type « corne de brume »

- rejoignez le plus rapidement possible les points de regroupement sur les hauteurs situées à proximité et prévues avec les autorités dans votre plan particulier de mise en sûreté ; respectez les itinéraires également prévus dans votre plan ;
- à défaut, réfugiez-vous dans les étages supérieurs d'un bâtiment élevé et solide.

► **Si les délais sont suffisants**

Évacuation possible effectuée par les autorités :

ACCIDENT NUCLEAIRE

- regroupez tout le monde dans les locaux de mise à l'abri prévus dans votre plan particulier de mise en sûreté ;
- fermez portes et fenêtres et calfeutrez les entrées d'air ;
- coupez ventilation et chauffage.

► **Attendez les consignes des autorités**

En fonction du type d'accident et de l'évolution possible les autorités peuvent :

- demander la prise d'un comprimé d'iode stable (rejets contenant de l'iode radioactif) ;
- ou / et décider d'une évacuation (rejoindre dans le calme le point de rassemblement fixé).

ATTENTAT OU INTRUSION EXTERIEURE

► Au déclenchement des faits ou d'une alerte

- Analyser l'environnement dès l'apparition de la menace, localiser si possible la zone où se trouve l'individu ou le groupe d'individus afin de déterminer la conduite à tenir : **évacuation ou confinement** ;
- se mettre si possible en contact avec les personnes ressources de l'établissement ;
- appeler dans la mesure du possible les services de police ou de gendarmerie : décliner sa qualité, décrire la situation le plus précisément possible (nombre d'individus, localisation, type d'armes) ;
- rester calme pour ne pas communiquer son stress.

► Choix n°1 : l'évacuation

- Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche ;
- demander un silence absolu ;
- suivre les directives des services de secours et des forces d'intervention ;
- signaler la localisation des victimes éventuelles ;
- signaler l'emplacement du point de rassemblement.

► Choix n°2 : le confinement

- Identifier le(s) local (-aux) le(s) plus sûr(s) à proximité immédiate ;
- verrouiller les portes puis se barricader en plaçant des éléments encombrants devant la porte (tables, chaises, bureau...) ;
- faire s'éloigner les élèves et personnels des portes, murs et fenêtres ;
- leur demander de s'allonger ;
- éteindre les lumières ;
- demander un silence absolu ;
- faire mettre en silencieux les téléphones portables ;
- une fois les personnes confinées, maintenir le contact avec les services de police et de gendarmerie pour signaler la localisation exacte, le nombre de blessés et le nombre de réfugiés ;
- rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer ;
- attendre les consignes des forces d'intervention pour évacuer.

Confinement (mise à l'abri améliorée)

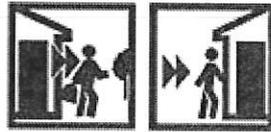


- **Fermer fenêtres et portes.**
- **Fermer les volets** si le local en est doté et que cela ne nécessite pas l'ouverture des fenêtres.
- **Stopper ventilation** ou climatisation (VMC).
- **Réduire ou couper le chauffage.** Veiller à l'adaptation de la tenue vestimentaire des élèves (faire enlever les « vêtements chauds »).
- **Calfeutrer**
 - en collant du **ruban adhésif**
 - sur les barrettes d'aération des fenêtres,
 - autour des huisseries si celles-ci laissent passer l'air,
 - sur les grilles de ventilation,
 - autour des portes coupe-feu servant de limite de zone dans les couloirs...
 - et en plaçant si besoin **des serpillières ou linges** (si possible mouillés)
 - en bas des portes.

Faire participer les élèves en fonction de leur âge

- **Se protéger** si nécessaire **des effets irritants** du gaz en respirant à travers un linge mouillé.
- **Rincer la peau et les yeux** en cas de picotements.
- **Éviter toute flamme ou source d'étincelles** ; ne pas fumer ; faire éteindre les téléphones mobiles, les ordinateurs et autres appareils électrique...
- **Préserver l'atmosphère** des lieux de MAA : ne pas se servir d'objets dégageant une odeur forte et désagréable (feutres...).

Déconfinement (fin d'alerte)



La procédure de déconfinement n'est mise en œuvre que sur instruction de la cellule de crise de l'école.

- Il est **interdit de retourner dans les salles non confinées** tant qu'elles ne n'ont pas été ventilées, **et d'emprunter des itinéraires n'ayant pas été confinés** pour regagner l'extérieur (risque de présence résiduelle de gaz dangereux).



Il faut :

- **Retenir les élèves pendant 10 à 15 minutes** dans les lieux de confinement, **fenêtres ouvertes** (courant d'air). Ce moment peut être utilisé pour répondre aux questions des élèves afin d'**évacuer le stress** lié au confinement.
- **Assurer la ventilation sur l'ensemble de l'itinéraire d'évacuation** en ouvrant portes et fenêtres. Pour cela le responsable de la zone de confinement ou à sa demande tout autre membre du personnel, protège ses voies aériennes par des linges humides.
- **Regrouper les élèves à l'extérieur** sous surveillance des différents responsables et procéder à un **nouvel appel**.

LES CONDUITES A TENIR EN PREMIERE URGENCE

(DANS LES SITUATIONS PARTICULIERES DE RISQUES MAJEURS)

CONSIGNES GENERALES

Après avoir rejoint les lieux de mise en sûreté :

- utiliser la mallette de première urgence ;
- se référer, si nécessaire, aux protocoles d'urgence pour les élèves malades ou handicapés ;
- expliquer ce qui se passe et l'évolution probable de la situation ;
- établir la liste des absents (annexe 8) ;
- repérer les personnes en difficulté ou à traitement médical personnel ;
- recenser les élèves susceptibles d'aider, si nécessaire ;
- déterminer un emplacement pour les WC ;
- proposer aux élèves des activités calmes ;
- suivre les consignes en fonction des situations spécifiques (saignement du nez, « crise de nerfs »...
- remplir une fiche individuelle d'observation (annexe 9) pour toutes les personnes fortement indisposées ou blessées.

PRINCIPE DE PRIORISATION DES CONDUITES À TENIR EN PREMIERE URGENCE

1/ URGENCES VITALES

- arrêt cardiaque
- perte de connaissance
- hémorragie externe
- écrasement de membres
- effet de blast
- trauma du rachis

2/ URGENCES RELATIVES (à traiter APRES toutes les urgences vitales)

- malaises (aggravation de maladies – difficultés respiratoires – maux de ventre)
- brûlures
- plaies
- crise convulsive (épilepsie)
- fractures / luxations

3/ NON URGENT (à traiter APRES toutes les urgences vitales)

- stress
- panique
- agitation

IMPORTANT : on ne traite une urgence qu'en l'absence d'urgence supérieure. Je ne traite pas les urgences relatives si une urgence vitale reste à prendre en charge. Idem, je ne traite pas un cas non urgent si une urgence relative reste à prendre en charge.

Si du personnel reste disponible pendant le traitement de toutes les urgences prioritaires, il peut commencer à traiter les urgences secondaires.

CONSIGNES EN FONCTION DE SITUATIONS SPECIFIQUES

1- L'ENFANT OU L'ADULTE SAIGNE DU NEZ

Il saigne spontanément :

- le faire asseoir ;
- le faire se moucher ;
- faire comprimer les narines par une pince pouce / index pendant dix minutes ;
- respirer par la bouche sans parler ;
- Si le saignement ne s'arrête pas, prendre dès que possible un avis médical.

Il saigne après avoir reçu un coup sur le nez ou sur la tête :

- réaliser les gestes qui s'imposent (comprimer l'endroit qui saigne) ;
- surveiller l'état de conscience ;
- si perte de connaissance (voir situation 5) ;
- prendre dès que possible un avis médical.

2- L'ENFANT OU L'ADULTE FAIT UNE « CRISE DE NERFS »

Signes possibles (un ou plusieurs) :

- crispation ;
- difficultés à respirer ;
- impossibilité de parler ;
- angoisse ;
- agitation ;
- pleurs ;
- cris.

Que faire ?

- l'isoler si possible ;
- le mettre par terre, assis ou allongé ;
- desserrer ses vêtements ;
- le faire respirer lentement ;
- le faire parler ;
- laisser à côté de lui une personne calme et rassurante.

3- STRESS INDIVIDUEL OU COLLECTIF

Ce stress peut se manifester pour quiconque

Signes possibles : (un ou plusieurs)

- agitation ;
- hyperactivité ;
- agressivité ;
- angoisse ;

- envie de fuir ... panique.

Que faire ?

En cas de stress individuel

- isoler l'enfant ou l'adulte, s'en occuper personnellement (confier le reste du groupe à un adulte ou un élève « leader ») ;
- expliquer, rassurer, dialoguer ;

En cas de stress collectif

- être calme, ferme, directif et sécurisant ;
- rappeler les informations dont on dispose, les afficher ;
- se resituer dans l'évolution de l'événement (utilité de la radio) ;
- distribuer les rôles et responsabiliser chacun.

4- L'ENFANT OU L'ADULTE NE SE SENT PAS BIEN MAIS RÉPOND (MALAISE, AGGRAVATION DE MALADIE LIÉE AUX CIRCONSTANCES...)

Signes possibles : (un ou plusieurs)

- maux de tête, vertiges, pâleur, sueurs, nausées, douleur, problème à respirer, mal au ventre, angoisse, tremblement, sensation de froid, perte de connaissance.

Questions :

- a-t-il un traitement ?
- quand a-t-il mangé pour la dernière fois ?
- a-t-il chaud ? froid ?

Que faire ?

- aider à prendre le traitement adapté (ou sucre) ;
- desserrer les vêtements, le rassurer et le protéger (froid, chute intempestive...) ;
- le laisser dans la position où il se sent le mieux ;
- surveiller.

Si les signes ne disparaissent pas : donner 2-3 morceaux de sucre (même en cas de diabète).

Si les signes persistent, faire appel aux services de secours.

5- L'ENFANT OU L'ADULTE A PERDU CONNAISSANCE

Signes :

- il respire ;
- il ne répond pas, n'obéit pas à un ordre simple ;

Que faire ?

- le mettre « sur le côté » (position latérale de sécurité) ;
- ne rien lui faire absorber ;
- le surveiller ;
- s'il reprend connaissance, le laisser sur le côté et continuer à le surveiller ;
- faire appel aux services de secours.

6- L'ENFANT OU L'ADULTE FAIT UNE « CRISE D'ÉPILEPSIE » (CRISE CONVULSIVE GÉNÉRALISÉE)

Signes :

- perte de brutale connaissance : il ne réagit pas, ne répond pas ;
- son corps se raidit, il a des secousses des membres.

Il peut :

- se mordre la langue ;
- devenir bleu ;
- baver ;
- perdre ses urines.

Que faire ? Respecter la crise :

- accompagner la personne au sol, si l'on assiste au début de la crise ;
- ne rien mettre dans la bouche, et surtout pas vos doigts ;
- éloigner les personnes et les objets pour éviter qu'il ne se blesse ;
- ne pas essayer de le maintenir ou de l'immobiliser ;
- glisser une couverture (ou équivalent) sous la tête ;
- quand les secousses cessent, le mettre en position latérale de sécurité (« sur le côté ») et le laisser dans cette position jusqu'au réveil ;
- rassurer les autres.

Remarques : il peut faire du bruit en respirant, cracher du sang (morsure de langue)

Ne pas essayer de le réveiller : il se réveillera lui-même et ne se souviendra de rien.
Si les signes persistent, faire appel aux services de secours.

ATTENTION : SI LA CRISE SE RÉPÈTE, IL S'AGIT D'UN SIGNE DE GRAVITÉ !

7- TRAUMATISMES DIVERS

Pour toutes les autres situations, en particulier traumatismes (plaies, hémorragies, fractures, traumatismes divers...) :

Faire appel aux services de secours

En attendant leur arrivée :

- éviter toute mobilisation, tout mouvement du membre ou de l'articulation lésé ;
- isoler l'adulte ou l'enfant et le rassurer ;
- couvrir et surveiller l'adulte ou l'enfant ;
- en cas de plaie ou d'hémorragie, mettre un pansement serré (sauf en cas de présence d'un corps étranger)
- en cas de fracture, ne pas déplacer, immobiliser le membre ou l'articulation avec une écharpe par exemple (sur les membres supérieurs uniquement).

8- ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG

Définition :

Exposition percutanée (piqûre ou coupure) ou tout contact direct sur une peau lésée ou des muqueuses (bouche, yeux) avec du sang ou un liquide biologique souillé par du sang.

Signes :

- une coupure ou une piqûre s'est produite avec un objet ayant été en contact avec un liquide biologique contaminé par du sang ;
- du sang ou un liquide biologique contenant du sang est projeté sur une muqueuse (yeux, bouche...) ou sur une peau lésée (lésions non cicatrisées, maladie de la peau...).

Que faire ?

- interrompre immédiatement l'action de secours, si possible ;
- se faire relayer.

Sur une plaie :

- nettoyer immédiatement à l'eau courante et au savon puis rincer ;
- réaliser l'asepsie, en assurant un temps de contact d'au moins 5 minutes à l'aide de Dakin, ou de Javel (9°) ou d'un antiseptique iodé.

Projection sur les muqueuses :

- rincer durant 5 minutes au moins avec un soluté isotonique ou à défaut de l'eau ;
- demander un avis médical

Si la situation le permet, lorsque la gravité de l'état d'un enfant ou d'un adulte impose de faire appel aux services de secours, prévenir le directeur d'école ou le chef d'établissement.

INFORMATION PRÉVENTIVE DES POPULATIONS SUR LES RISQUES MAJEURS

Les articles L.125-2, R 125-9 et suivants du code de l'environnement font obligation à l'État et aux maires des communes à risques d'informer les citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont exposés et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.

Le contenu et la forme des informations données aux personnes susceptibles d'être exposées à des risques majeurs sont précisés dans les tableaux suivants.

LE DOSSIER DEPARTEMENTAL DES RISQUES MAJEURS (DDRM)

Le DDRM est établi par le préfet et donne les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs du département.

L'information donnée au citoyen sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.

Le DDRM est librement consultable par toute personne à la préfecture et en sous-préfecture, ainsi qu'à la mairie des communes listées dans le DDRM. Le DDRM est également mis en ligne et consultable sur le site de la préfecture.

Plus d'information sur le DDRM sur prim.net

LE DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Le Dicrim est un document d'information établi sous la responsabilité du maire. Il recense les mesures de sauvegarde répondant au risque sur le territoire de la commune.

Élaboré à partir des informations disponibles transmises par le préfet, il contient quatre grands types d'informations :

- la connaissance des risques naturels et technologiques dans la commune ;
- les mesures prises par la commune, avec des exemples de réalisation ;
- les mesures de sauvegarde à respecter en cas de danger ou d'alerte ;
- le plan d'affichage de ces consignes.

Le Dicrim est librement accessible à toute personne en mairie.

Plus d'information sur le Dicrim sur prim.net

Prim.net est un portail thématique du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie dédié à la prévention des risques majeurs. De même, le site <http://www.risques.gouv.fr/> constitue le site de référence pour la prévention des risques majeurs.

TEXTES DE REFERENCE

TEXTES GENERAUX

- Code de la sécurité intérieure - Livre VII : sécurité civile, acteurs de la sécurité civile
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000025506668&idSectionTA=LEGISCTA000025507266&cidTexte=LEGITEXT000025503132&dateTexte=20120618>
- Code de la sécurité intérieure - articles L. 741-2 et suivants ; articles R741-1 et suivants
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000025503132&idArticle=LEGIARTI000025506869>
- Code de la sécurité intérieure - articles R. 732-19 et suivants
http://legifrance.prod.vdm.ext.dila.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=32C2C0672A515167ABD79D78A1ECA72D.tpdila10v_1?idArticle=LEGIARTI000029657030&cidTexte=LEGITEXT000025503132&categorieLien=id&dateTexte=20150227
- Code de la sécurité intérieure - arrêté du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006055764>
- Articles R.125-9 et suivants du code de l'environnement
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000006835050&dateTexte=&categorieLien=cid>
- Décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail et à la prévention médicale dans la Fonction publique
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006063791>
- Circulaire du Premier ministre du 2 janvier 2012 relative à l'organisation gouvernementale pour la gestion des crises majeures
http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/01/cir_34453.pdf

TEXTES RELEVANT DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Article D. 312-40 du code de l'éducation relatif à la sensibilisation des élèves à la prévention des risques et aux missions des services de secours
http://www.legifrance.com/affichCodeArticle.do;jsessionid=FD36FF6930C51AF113F17064323AA53B.tpdjo09v_1?idArticle=LEGIARTI000006526455&cidTexte=LEGITEXT000006071191&categorieLien=id&dateTexte=20140625
- Article L. 312-13-1 du code de l'éducation relatif à la sensibilisation des élèves à la prévention des risques et aux missions des services de secours
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIARTI000006524771&dateTexte=20110225>
- Code de l'éducation - Chapitre II : Dispositions particulières aux enfants et adolescents handicapés.
http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=A4BF277C8712D9586FB6CAA5C357A0B6.tpdjo15v_3?idSectionTA=LEGISCTA000006166559&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20110222
- B.O. hors série n° 1 du 6 janvier 2000
Protocole national sur l'organisation des soins et des urgences dans les écoles et les établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ)
<http://www.education.gouv.fr/bo/2000/hs1/default.htm>
- Circulaire n° 2006-085 du 24 mai 2006 relative à l'éducation à la responsabilité en milieu scolaire
Sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, formation aux premiers secours et enseignement des règles générales de sécurité
<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/33/MENE0601175C.htm>



PPMS

■ Circulaire n° 2003-210 du 1 décembre 2003 relative à la santé des élèves : programme quinquennal de prévention et d'éducation, IV. Développer chez les élèves des comportements civiques et solidaires : généraliser l'apprentissage des gestes qui sauvent

<http://www.education.gouv.fr/bo/2003/46/MENE0302706C.htm>

■ Circulaire n° 99-181 du 10 novembre 1999, B.O. n° 41 du 18 novembre 1999
Accueil des enfants et des adolescents atteints de troubles de santé évoluant sur une longue période dans le premier et le second degrés.

<http://www.education.gouv.fr/bo/1999/41/default.htm>